

# VILLE DE VILLEURBANNE



## RÉFÉRENTS DE L'ACTION

**Franck NEYRON**

Direction du Développement urbain – chargé qualité espace public, paysage et urbanité  
[franck.neyron@mairie-villeurbanne.fr](mailto:franck.neyron@mairie-villeurbanne.fr)  
 04 72 65 80 58

## LOCALISATION DU PROJET

Villeurbanne

## Diagnostic territorialisé de la surchauffe urbaine

<b>Dates de début et de fin du projet</b>	Fin 2014 - 2021
<b>Contexte et historique du projet</b>	<p>En 2011, notre Plan paysage et environnement (PPE) s'est donné comme objectif d'organiser et développer un réseau maillé de nature, parcs, jardins et espace public par un plan-guide. En cohérence avec le Plan climat-Energie Territorial adopté en 2011, fin 2014, la Ville a souhaité prolonger et enrichir le PPE par un volet climatique « lutte contre la surchauffe urbaine ». Il s'agissait de répondre, notamment, aux questions suivantes pour définir un programme d'actions :</p> <p>Comment et dans quelles mesures la trame verte et bleue contribuent à rafraîchir la ville ? Quels rôles jouent les revêtements de sols et des toitures ? Quels sont les effets de la typologie des tissus urbains en ce domaine ?...</p> <p>Pour cela la DDU a confié une mission en 2015 au cabinet d'études "Tribu" pour accompagner les services tout au long du projet.</p>
<b>Objectifs visés par l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un diagnostic territorialisé par type de tissu urbain et secteur géographique</li> <li>- Prioriser les enjeux en fonction des dynamiques urbaines (engagées, à venir...)</li> <li>- Elaborer un cahier de préconisations par secteur et proposer un ensemble d'outils mobilisables.</li> <li>- Etablir un plan – programme décliné en 4 axes de travail :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Axe 1 : une trame de fraîcheur pour la commune portée par les espaces publics tout en intégrant un plan arbres et un plan ombre</li> <li>- Axe 2 : une trame de fraîcheur construite par le patrimoine Ville</li> <li>- Axe 3 : une trame de fraîcheur dans les espaces privés/grands propriétaires.</li> <li>- Axe 4 : une volonté de communication/sensibilisation - faire connaître.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mise en œuvre</b>	
<b>Actions réalisées</b>	<p><b>- Axe 1 : une trame de fraîcheur pour la commune portée par les espaces publics</b></p> <p>Parcs et jardins municipaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de la capacité d'ombrage et de fraîcheur de tous les parcs et jardins avec des objectifs définis en termes de compléments de plantations.</li> <li>- Pour tous les projets de parcs et jardins : définition d'objectifs aux maîtres d'œuvres en termes de surfaces ombragées et désimpermeabilisées.</li> </ul> <p>Projets d'espaces publics (MOA Métropole) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des objectifs politiques municipaux et des notes d'avis techniques sur chaque projet qui expriment une optimisation maximale, de la végétalisation, des surfaces claires, des surfaces désimpermeabilisées, des toitures et façades végétalisées.</li> </ul> <p><b>- Axe 2 : une trame de fraîcheur construite par le patrimoine Ville</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours d'écoles primaires : programmes d'actions de désimpermeabilisation et de lutte contre la surchauffe urbaine (3 cours d'écoles déjà réalisées et plusieurs programmées)</li> <li>- Stades et terrain de sports de proximité : expérimenter des revêtements mixtes avec matériaux végétaux (noix de coco et liège) pour éviter les terrains synthétiques (2 terrains réalisés).</li> <li>- Abords d'équipements : programme de végétalisation et désimpermeabilisation</li> <li>- Equipements : tous les nouveaux équipements intègrent des objectifs bio-climatiques et les anciens bénéficient de programmes de rénovation avec isolation thermique par l'extérieur.</li> </ul>

<b>Actions réalisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Axe 3 : une trame de fraîcheur dans les espaces privés/grands propriétaires</b></li> <li>- Qualité urbaine - Permis de construire : rédaction par la direction de l'urbanisme de fiches méthodologiques qui fixent des objectifs aux promoteurs et aux maîtres d'œuvres en termes de qualité urbaine avec un volet "Nature en ville " qui précise les préconisations de la Ville (préserver les arbres existants, optimiser la pleine terre, optimiser les plantations...). Par la suite, un contrôle de la mise en œuvre effective des préconisations est fait à l'achèvement du chantier.</li> </ul>
<b>Actions en cours</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Plan arbre</b> : Fin 2019, la Ville a confié une mission à l'agence d'urbanisme pour approfondir le contenu du plan arbre et le rendre plus opérationnel par un atterrissage territorial, notamment, en s'appuyant sur les typologies des voiries Villeurbannaises ainsi que sur les territoires de projets urbains. Des ateliers de réflexions collectives (services Ville et Métropole) sont programmés en octobre 2021 pour enrichir et partager les propositions de végétalisation/désimperméabilisation par typologie de voies.</li> <li>- <b>Végétalisation des espaces extérieurs des résidences privées</b> : réflexion en cours pour proposer une aide financière et technique aux habitants de ces résidences dans l'objectif de les inciter à végétaliser et désimperméabiliser leurs espaces extérieurs. Cette aide s'intégrera au dispositif communal existant depuis 2013, d'aide à la rénovation des logements autour de la question de la performance énergétique. Elle s'adossera également au dispositif Ecoréno'V revu et au plan nature de la Métropole. Objectif de la mise en œuvre : début 2022.</li> </ul>
<b>Prochaines étapes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Début 2022 : mise en œuvre de l'action "Végétalisation des espaces extérieurs des résidences privées"</li> <li>- Courant 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition d'un schéma directeur de plantations/nature en Ville avec stratégie et déclinaison opérationnelle propositions de principes de végétalisation par typologies de voiries villeurbannaises - Plan arbre.</li> <li>- réalisation d'un support didactique d'une palette végétale à destination des habitants et des pétitionnaires pour les inciter et les aider dans leurs choix d'essences selon des critères vertueux (essences indigènes, mellifères, adaptées au réchauffement climatique, à fort ombrage ...).</li> </ul> </li> </ul>
<b>Éléments de budget</b> (dépenses d'investissement/ fonctionnement ; recettes)	Budget d'études « lutte contre la surchauffe urbaine » : 45 000 € TTC
<b>Freins rencontrés/ solutions apportées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplicité des acteurs/partenaires en raison de la diversité des domaines d'actions et de compétences et nécessité d'une conduite de projet en associant le plus possible l'ensemble des services et acteurs concernés.</li> <li>- Etudes qui se déroulent sur plusieurs années avec le risque d'épuiser ou de lasser les participants et nécessité d'organisation régulière d'instances.</li> </ul>
<b>Facteurs de réussite</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conduite de projet très transversale impliquant l'ensemble des adjoints, des directions et des services concernés, ponctuée par des comités de pilotage pour arbitrer les propositions et par des comités techniques pour partager l'état des connaissances (faire culture commune) et porter les propositions. Prise en compte anticipée des problématiques de gestions.</li> <li>- Fort portage politique.</li> </ul>
<b>Acteurs impliqués et rôles</b>	<p>Ville de Villeurbanne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction espaces publics et naturels : MOA parcs et jardins</li> <li>- Direction de la construction : MOA équipements</li> <li>- Bureau d'études : MOE/MOA équipements</li> <li>- Chargée de mission développement durable: expertise transversale et pilotage de la politique climat communale</li> <li>- Direction développement urbain : pilotage</li> </ul> <p>Métropole :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Paysage &amp; Nature en ville</li> <li>- Paysage et Foresterie Urbaine</li> <li>- DMOU</li> </ul>
<b>Date de mise à jour de la fiche</b>	21/09/2021

## EN BREF

### Descriptif

Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux climatiques à l'échelle de la commune (espaces privés et publics), de qualifier l'impact des actions déjà définies et d'identifier d'autres actions. Il a conduit au ciblage géographiques des actions à mettre en œuvre pour atténuer les îlots de chaleur et préserver les îlots de fraîcheur (formes urbaines ventilées, choix des revêtements de sols et de toitures, type de végétalisation...).

### Étapes clés

- 2015/2016 : Diagnostic territorialisé de la surchauffe et proposition d'outils mobilisables.
- Déclinaison opérationnelle par directions et services
  - Une trame de fraîcheur pour la commune portée par les espaces publics, depuis 2015 dans chaque projet de places et voiries,
  - depuis 2019 dans les parcs et jardins municipaux,
  - Une trame de fraîcheur construite par le patrimoine Ville depuis 2017/2018 : abords d'équipement dont cours d'école, stades et terrains de sports
  - Une trame de fraîcheur dans les espaces privés/grands propriétaires depuis 2017 : Qualité urbaine - Permis de construire

Courant 2022 :

- Mise en œuvre d'un plan arbre et de la végétalisation des espaces extérieurs des résidences privées (étude en cours)
- Définition d'un schéma directeur de plantations/nature en Ville.